

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 1
DE STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT SÉ-1

Références:

- HQD-1, Document 1, page 13, graphique. Le graphique énumère 12 catégories de fonctionnalités.
- HQD-1, document 1, page 7, lignes 2 et 3: «*Les systèmes d'information sont composés d'environ deux cents (200) applications.*»
- HQD-1, document 1, pages 22-23: Les tableaux traitent de "processus" et "activités majeures".
- HQD-1, document 1, pages 24-25: "fonctionnalités".

Questions:

- i) Veuillez définir les mots "fonctionnalités", "applications", "processus" et "activités majeures" et les distinguer.

Réponse :

Un processus :

Un processus est un regroupement logique des principales activités aboutissant à un résultat. Hydro-Québec Distribution s'est dotée de 12 familles de processus (voir graphique de la page 13 de la pièce HQD-1, Document 1) pour gérer ses opérations avant, durant et après la vente ou la livraison de service au client.

Une activité majeure :

Chacun de ces processus se décompose en une ou plusieurs activités majeures qui permettent de cibler l'individu ou le groupe qui contribuera par ses actions et par l'utilisation des fonctionnalités à la réalisation de biens ou de services. Voir la réponse à la question 1b de la Régie, pièce HQD-3, Document 1 pour plus de détails.

Une fonctionnalité :

Une fonctionnalité est une possibilité de traitement offerte par un système informatique ou un logiciel qui permet à un individu d'accomplir une étape d'une activité majeure. Les tableaux des

pages 24 et 25 de la pièce HQD-1, Document 1 présentent quelques exemples de fonctionnalités.

Une application :

Une application est un ensemble de programmes informatiques qui servent à aider un utilisateur à faire un certain travail dans le cadre de son activité majeure à réaliser. Une application peut supporter plusieurs activités majeures et plusieurs processus.

ii) Veuillez fournir la liste des 200 applications dont vous traitez à HQD-1, document 1, page 7, lignes 2 et 3, en les classant selon les catégories de fonctionnalités du graphique de la page 13.

Réponse :

L'information demandée n'est pas disponible.

Voir également la réponse aux questions 1a et 1b de la Régie, pièce HQD-3, Document 1.

iii) Veuillez fournir la liste des applications qui caractériseront les futurs systèmes SIC, en les classant selon les catégories de fonctionnalités du graphique de la page 13.

Réponse :

Voir la page 19 de la pièce HQD-1, Document 1

iv) Veuillez fournir la liste des fonctionnalités existantes en les classant selon les 12 catégories du graphique de la page 13.

Réponse :

Voir la réponse aux questions 1a et 1b de la Régie, pièce HQD-3, Document 1.

v) Veuillez fournir la liste des fonctionnalités nouvelles des futurs systèmes SIC, en les classant selon les 12 catégories du graphique de la page 13.

Réponse :

Voir la réponse aux questions 1a et 1b de la Régie, pièce HQD-3, Document 1.

vi) Expliquez comment vous obtenez les pourcentages dans les 12 catégories du graphique de la page 13.

Réponse :

Les pourcentages de « fonctionnalités existantes » sont tout simplement un ratio entre le nombre de fonctionnalités existantes et le nombre total des fonctionnalités recherchées pour un processus donné sachant qu'une fonctionnalité existante est une fonctionnalité que l'on retrouve dans le nouveau système mais qui était déjà disponible dans les systèmes actuels.

Les pourcentages de « nouvelles fonctionnalités » sont tout simplement un ratio entre le nombre de nouvelles fonctionnalités et le nombre total des fonctionnalités recherchées pour un processus donné sachant qu'une nouvelle fonctionnalité est une fonctionnalité que l'on retrouve dans le nouveau système mais qui n'était pas disponible dans les systèmes actuels.

vii) S'il y a des changements d'appellations de fonctionnalités ou d'applications entre les systèmes existants et les nouveaux systèmes, veuillez le spécifier et les expliquer, afin que l'on puisse adéquatement comparer ces systèmes.

Réponse :

Cette information n'est pas disponible.

viii) Veuillez décrire le lien entre les "processus" et "activités majeures" du tableau de la page 23, les "applications" de la page 13 et les "fonctionnalités" de la page 13.

Réponse :

Voir la réponse à la question 1i.

ix) Les "fonctionnalités" des tableaux des pages 24 et 25 sont-elles celles du tableau de la page 13.

Réponse :

Voir la réponse à la question 1i.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT SÉ-2

Questions:

i) La liste des "fonctionnalités" et "applications" des nouveaux systèmes SIC est-elle fermée?

Réponse :

La liste des fonctionnalités et applications est fermée dans le sens où les composantes de la solution progicielle sont établies et que la solution SAP retenue offre toute la souplesse et la flexibilité associées à un monde de progiciels c'est à dire ce qui peut faire l'objet de paramétrisation / configuration car tout changement additionnel pourrait perturber significativement l'évolution de la solution chez le Distributeur par l'incapacité ou la difficulté d'implanter de nouvelles versions.

Il sera possible d'ajouter de nouvelles fonctionnalités en fonction du rythme d'évolution des produits de SAP et de leur maturité.

Les limites du système sont donc actuellement assujetties au périmètre du projet qui a été fixé pour rencontrer les objectifs prioritaires du Distributeur. En fonction du périmètre établi, Hydro-Québec Distribution prévoit être en mesure de répondre à plus de 85% des fonctionnalités énoncées pour les processus d'affaires examinés.

ii) Veuillez concilier votre réponse avec le rapport du consultant Gartner qui affirme qu'il y aurait certains défauts à des fonctionnalités du nouveau système, lesquels nécessiteront 2-3 ans pour être corrigés (Pièce HQD-2, Document 1, p. 10).

Réponse :

Voir la réponse à la question 1c de la Régie, pièce HQD-3, Document 1.

iii) Comment envisagez-vous de permettre à la Régie et aux intervenants de fournir de l'*input* en vue de déterminer les fonctionnalités et applications que pourraient inclure les nouveaux systèmes SIC, de manière à répondre de façon maximale aux besoins identifiés?

Réponse :

Voir la réponse à la question 9 de la FCEI, pièce HQD-3, Document 3.

iv) Veuillez décrire le processus suivi par HQD en vue d'identifier les besoins auxquels les nouveaux systèmes SIC pourraient répondre en vue d'optimiser les travaux de la Régie de l'énergie dans ses divers dossiers relatifs au Distributeur, ainsi que les résultats de ce processus.

Réponse :

Voir la réponse à la question 11.2 d'OC, pièce HQD-3, Document 4.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT SÉ-3

Référence: Demande d'Hydro-Québec, parag. 10-11:

"10. La modernisation des systèmes d'information s'avère nécessaire à la transformation des pratiques commerciales et des processus d'affaires, étant donné la désuétude des technologies présentement utilisées par le Distributeur pour la réalisation de ces activités;

11. Ces systèmes reposent sur une conception datant du début des années 1970, ils offrent peu de flexibilité et de possibilité d'évolution et ne permettent pas de supporter adéquatement les pratiques commerciales et processus d'affaires envisagés; [...]"

Question: Veuillez expliquer en quoi la modernisation des systèmes d'information s'avère nécessaire à la transformation des pratiques commerciales et des processus d'affaires d'HQD et de quelles pratiques commerciales et quels processus d'affaires il s'agit.

Réponse :

Voir la section 1, pp 5 à 17, de la pièce HQD-1 Document 1.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT SÉ-4

Référence: Demande d'Hydro-Québec, parag. 13: *"De plus, les cycles de modification des systèmes sont trop longs et ce, notamment eu égard au nouveau contexte réglementaire dans lequel évolue le Distributeur."*

Question: Veuillez expliquer l'interrelation entre le nouveau contexte réglementaire et les systèmes informatiques à laquelle vous référez.

Réponse :

Voir la réponse à la question 11.2 d'OC, pièce HQD-3, Document 4.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT SÉ-5

Référence: HQD-1, document 1, page 9, note 2:« La norme pour les budgets d'entretien des systèmes d'information est d'y consacrer de 20% à 35% de leur valeur patrimoniale.»

Question: Veuillez définir ce que vous entendez par valeur patrimoniale?

Réponse :

Voir la réponse à la question 2.1 d'OC, pièce HQD-3, Document 4.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT SÉ-6

Référence: HQD-1, document 1, page 11, ligne 18 :«avoir une vision complète du cycle de vie d'un local (ou d'un client)»;

Questions:

i) Faut-il comprendre que l'on pourra obtenir une vision complète du cycle de vie par client ET, en parallèle, par local ?

Réponse :

Effectivement, la solution permet d'obtenir une vision complète du cycle de vie par client et aussi en parallèle, par local.

ii) Garderez-vous aussi, en parallèle, le portrait historique par ABONNEMENT comme actuellement? Expliquez et justifiez s'il est de votre intention de délaisser le maintien du portrait historique par abonnement, en parallèle avec les portraits par client et/ou par local que vos nouveaux systèmes permettront.

Réponse :

Le vocabulaire utilisé actuellement en terme d'abonnement devra être adapté à celui de SAP mais la notion demeure. En effet, dans SAP, un abonnement correspond à un contrat. La solution retenue n'amène aucune perte à ce niveau.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT SÉ-7

Référence: HQD-1, document 1, page 11, ligne 23 :« assurer la pérennité des applications».

Questions:

- i) Qu'entendez-vous par «assurer la pérennité des applications»?

Réponse :

Voir la réponse à la question 2d de la Régie, pièce HQD-3, Document 1.

- ii) Le mot "application" a-t-il ici le même sens qu'à HQD-1, doc. 1, page 7, lignes 2-3?

Réponse :

Le sens est le même et correspond à la définition formulée en réponse à la question 1 i.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT SÉ-8

- i) Le système proposé permettra-t-il d'étudier les caractéristiques d'un ensemble de clients (par exemple, la totalité des clients participant à un programme commercial, ou la totalité des clients participant à un programme d'efficacité énergétique) ?

Réponse :

Voir la réponse aux questions 2 et 3 du RNCREQ, pièce HQD-3, Document 5.

La segmentation prévue distingue les clientèles d'affaires, commerciales et résidentielles. Par ailleurs, le système proposé permet une segmentation diversifiée mais la segmentation proposée par SÉ est à l'extérieur du périmètre du projet SIC.

- ii) Veuillez, le cas échéant, spécifier si ce type de regroupement de données de clients constituera une amélioration par rapport aux systèmes actuels.

Réponse :

Sans objet

iii) Veuillez préciser les types de regroupements de données de clients qui sont ainsi envisagés (voir notamment les exemples à la sous-question (i)).

Réponse :
Sans objet

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT SÉ-9

Référence: HQD-1, document 1, page 16, lignes 10 à 17 : « *Un processus rigoureux d'analyse de ces soumissions, jumelé à des grilles détaillées d'évaluation ont permis de sélectionner la firme SAP pour les progiciels, la compagnie Hewlett Packard pour le matériel et la firme Cap-Gemini-Ernst&Young pour les domaines reliés à l'intégration fonctionnelle, la formation, la gestion de changement, les communications et l'assistance à la gestion. La responsabilité de l'intégration technologique a été confiée aux services informatiques d'Hydro-Québec regroupés au sein de la vice-présidence Centre de services partagés.* » (souligné par nous)

Questions:

i) Le nouveau système servira-t-il exclusivement à HQD ou à d'autres entités de HQ également? Spécifiez.

Réponse :
Voir la réponse à la question 13a) de la Régie, pièce HQD-3, Document 1.

ii) Quel sera le rôle de HQD dans le projet ?

Réponse :
Hydro-Québec Distribution agira à titre de maître d'ouvrage – responsable de la transformation organisationnelle - et de maître d'œuvre du projet SIC.

iii) Veuillez situer dans l'organigramme de HQ les Services informatiques, par rapport à HQD.

Réponse :
La Direction des services informatiques fait partie de la Vice-Présidence Ressources humaines et services partagés.

iv) Veuillez situer dans l'organigramme de HQ la vice-présidence Centre de services partagés, par rapport à HQD.

Réponse :

Les deux unités relèvent du Président Directeur Général d'Hydro-Québec. La Vice-présidence Ressources humaines et services partagés est une entité au niveau corporatif qui offre ses services aux divisions d'Hydro-Québec, dont Hydro-Québec Distribution.

v) L'équipe de projet est-elle formée?

Réponse :

Cette demande d'information déborde le cadre du présent dossier.

vi) Si oui, nous vous prions de déposer les noms des membres de l'équipe, leur appartenance organisationnelle et titres, ainsi que leurs compétences professionnelles.

Réponse :

Cette demande d'information déborde le cadre du présent dossier, elle relève de la gestion interne et n'est absolument pas pertinente.

vii) Quelles sont les étapes à venir pour compléter la mise en place de l'équipe ?

Réponse :

Cette demande d'information déborde le cadre du présent dossier, elle relève de la gestion interne et n'est absolument pas pertinente.

viii) Y a-t-il un responsable interne à HQD exclusivement affecté au projet? Veuillez spécifier de qui il s'agit, son appartenance organisationnelle et titre, ainsi que sa compétence professionnelle.

Réponse :

Oui. Veuillez vous référer à l'affidavit de M. Yves Legris, directeur du projet SIC, produit au soutien de la requête. Son curriculum vitae sera produit avant l'audience.

ix) Le cas échéant, veuillez spécifier si HQD envisage de faire gérer ce projet entièrement à l'externe de HQD. Expliquez-en les raisons.

Réponse :

Sans objet

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT SÉ-10

Référence: HQD-1, document 1, page 23, ligne 3.

Questions:

i) Quelles sont les segmentations des clients prévues sous l'item Gestion de la clientèle: «segmentation des clients»?

Réponse :

La segmentation prévue distingue les clientèles d'affaires, commerciales et résidentielles. Par ailleurs, le système proposé permet une segmentation diversifiée.

ii) Veuillez préciser l'intérêt de l'item Facturer: «facturation en multiples devises, facturation à l'avance».

Réponse :

Le service de facturation en multiples devises est déjà offert aux clients « Grandes Entreprises ». Il n'est pas offert à l'heure actuelle à d'autre type de clientèle mais le Projet SIC le permettrait.

La possibilité de facturer à l'avance est quant à elle intéressante pour les clients qui habitent à l'étranger pour une période de l'année et qui par conséquent, aimeraient payer à l'avance leur facture d'électricité pour un local au Québec.

iii) Quelle est la durée d'historique envisagée à l'item Relever : «Historique de consommation par emplacement et par client »?

Réponse :

La durée d'historique de consommation par emplacement et par client n'est aucunement une limitation dans le nouveau système. La durée d'historique requise sera déterminée au cours du projet.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT SÉ-11

i) Détaillez comment vous entendez transférer les données des systèmes existants vers les nouveaux systèmes.

Réponse :

Un budget important a été prévu pour convertir les données des systèmes patrimoine vers les nouveaux systèmes et en faire la validation. La méthodologie pour réaliser cette conversion a aussi déjà été mise à l'essai dans le cadre du projet Harmonie – SAP R/3. Hydro-Québec Distribution est donc en mesure de bien évaluer les travaux à entreprendre dans le cadre du projet SIC.

ii) Veuillez préciser comment seront gérés en parallèle les systèmes actuels et nouveaux, compte tenu de votre intention de garder le système actuel comme solution de repli pendant 2 ans (2007-2009) à HQD-1, Document 1, page 33, ligne 8.

Réponse :

Il est effectivement prévu que les mises en déroute des systèmes actuels seront très progressives et aucun engagement n'a été pris concernant la date exacte des mises en déroute de ces systèmes. Ainsi, s'il s'avérait que dans le projet SIC, on veuille ralentir le rythme des mises en production, les systèmes actuels seraient toujours opérationnels.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT SÉ-12

Référence: HQD-1, document 1, page 25, ligne 14 : *«La seconde concerne l'exploitation et l'utilisation des nouveaux systèmes d'information. Pour les fins de l'analyse, une durée de 10 ans correspondant à la durée d'amortissement des coûts de réalisation a été considérée.»*

Questions:

i) Pourriez-vous valider cette durée d'amortissement qui paraît longue?

Réponse :

Voir la réponse à la question 16a de la Régie, pièce HQD-3, Document 1.

ii) Quel serait l'impact sur la rentabilité du projet d'un amortissement sur 5 ans seulement?

Réponse :

Une période d'amortissement différente ne changerait en rien la rentabilité économique du projet, mais plutôt l'impact sur les

revenus requis du Distributeur. Il n'est pas utile de réaliser une analyse avec une période d'amortissement autre que celle prescrite par les pratiques comptables de l'entreprise.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT SÉ-13

Référence HQD-1, document 1, page 27, lignes 15 et 16 :«*il comprend également le remplacement des équipements d'impression des factures.*»

Questions:

i) Quel est le montant attribuable au remplacement des équipements d'impression des factures ?

Réponse :

Un montant de l'ordre de 3,5 millions \$ est prévu pour les équipements d'impression. Ce montant est reconduit tous les 5 ans, sur l'horizon d'analyse.

ii) Quelle proportion de l'ensemble représente-t-il?

Réponse :

Pour la période 2003-2007, ce montant représente environ 7,5% du montant total de 45,1 millions \$ prévu pour le matériel et les logiciels.

iii) En quoi cette dépense est-elle reliée au projet SIC?

Réponse :

Les équipements d'impression auraient dû être remplacés au cours des prochaines années. Le Distributeur a donc privilégié le choix d'équipements supportant la performance fournie par les nouveaux systèmes.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT SÉ-14

Référence: HQD-1, document 1, page 32, lignes 1 à 7 :

«Analyse de sensibilité

Quelques analyses de sensibilité ont été réalisées. Elles ont porté sur:

- *Majoration des coûts de réalisation de 20 % ;*
- *Majoration des coûts de réalisation de 40 % ;*
- *Augmentation de 1 an de la durée de développement et de déploiement.*

Dans tous les cas, la solution choisie s'est avérée plus rentable que la solution de statu quo. »

Question: Veuillez produire la courbe de HQD-1, Document 1, page 31 pour chacune de ces analyses de sensibilité.

Réponse :

Voir la réponse à la question 10 de la Régie, pièce HQD-3, Document 1.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT SÉ-15

Référence: HQD-2, document 1, page 10 :«*Le seul fait à noter se situe du côté de l'application: HQ entend implanter des fonctionnalités dans l'environnement SAP qui ne sont pas aussi performantes qu'elles le devraient aujourd'hui (i.e., module CRM). Selon Gartner, elles le seront d'ici deux à trois ans, au moment où HQ souhaitera les implanter.*»

Questions:

i) Le mot "fonctionnalité" a-t-il ici le même sens qu'au graphique de HQD-1, Doc.1, page 13 et que vous avez commenté en réponse à notre question SÉ-1 aux présentes?

Réponse :

Le sens est en effet le même.

ii) Quels sont les défauts de fonctionnalités auxquels le consultant réfère? Veuillez notamment spécifier de laquelle ou desquelles fonctionnalités il est question.

Réponse :

Voir la réponse à la question 1c de la Régie, pièce HQD-3, Document 1 et la réponse à la question 17.1 d'OC, pièce HQD-3, Document 4.

iii) Quels risques ces défauts de fonctionnalités font-ils courir aux performances attendues du projet ?

Réponse :

Voir la réponse à la question 1c de la Régie, pièce HQD-3, Document 1 et la réponse à la question 17.1 d'OC, pièce HQD-3, Document 4.

iv) Veuillez décrire les dépenses et activités qui seront effectués dans le cadre du projet durant ces 2-3 années, en vous référant aux catégories de HQD-1, Document1, page 22.

Réponse :

Aucune dépense ou activité ne sera effectuée durant ces 2 – 3 années sur les parties du CRM dont il est question si ce n'est une vision globale de l'ensemble de la solution au démarrage du projet. Le travail spécifique aux dimensions du CRM – actuellement moins matures soit le volet des ventes, de la mise en marché, etc. - débutera en 2005 seulement.

v) Ces dépenses et activités de ces 2-3 années auront-elles été inutiles si les défauts des fonctionnalités ne sont pas corrigés durant cette période? Expliquez.

Réponse :

Voir la réponse à la question 15 iv).

vi) Quels avantages et désavantages y aurait-il à attendre que ces défauts soient corrigés avant d'entamer le projet?

Réponse :

Tel qu'expliqué à la réponse 17.1 de la question d'OC, il est prévu que les fonctionnalités moins matures du produit My Sap CRM seront implantées en 2006-2007. Compte tenu des investissements considérables qui sont déployés par SAP dans ce produit, il est plus que probable que les fonctionnalités auront énormément évolué et satisferont pleinement les besoins d'affaires du projet SIC.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT SÉ-16

Référence: HQD-2, document 1, page 11 :«*Les projets de changement organisationnel représentent toujours un risque important de nuire au bon fonctionnement des opérations. Par contre, ce projet a mis de l'avant les moyens nécessaires pour s'assurer que ces perturbations soient planifiées et minimisées, et que chacune des parties intéressées ait eu l'opportunité de s'impliquer. Seule ombre au tableau, Hydro-Québec devrait impliquer davantage ses partenaires et clients directement dans le projet.*»

Questions:

i) Comment Hydro-Québec compte-t-elle répondre à cette préoccupation du consultant ?

Réponse :

Hydro-Québec Distribution a prévu des activités importantes de gestion de changement et de communications auprès de tous ses publics cibles tant internes qu'externes – clients et partenaires. La planification fine du projet n'étant pas encore réalisée, il serait prématuré d'identifier maintenant les actions spécifiques qui seront prises.

ii) Hydro-Québec accepterait-elle de constituer un comité consultatif de ses *stakeholders* (comprenant les intervenants au présent dossier) en vue de les impliquer et favoriser une collaboration mutuelle pendant les diverses étapes de réalisation du projet?

Réponse :

Non.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT SÉ-17

Référence HQD-2, document 1, page 16

«Si elle approuve le projet, la haute direction de Hydro-Québec doit publiquement et sans ambiguïté démontrer son appui.»

Les travaux additionnels demandés à l'équipe ont été profitables: l'équipe est davantage en contrôle. Mais un effet pervers s'est produit et un sentiment négatif généralisé s'est installé dans l'organisation. Il ressort clairement des entrevues que l'équipe, mais également les différents niveaux de gestionnaires et certains employés, ont le sentiment que le projet n'est pas accepté par la haute direction de Hydro-Québec. Le personnel ne souhaite pas aller à l'encontre de la direction et a besoin de son appui. L'inconfort engendré par la haute direction de Hydro-Québec doit être adressé formellement. »

Questions:

i) Comment HQD compte-t-elle répondre à cette préoccupation primordiale du consultant ?

Réponse :

L'autorisation d'aller de l'avant avec le projet par le CA fait foi de l'appui de la haute direction.

ii) Veuillez expliquer comment le SIC s'inscrit dans le système de gestion de la qualité totale d'Hydro-Québec Distribution (ISO 9000 ou toute autre système de gestion de la qualité auquel HQD adhère).

Réponse :

Hydro-Québec Distribution est consciente de l'importance de la qualité et l'a manifesté dès l'émission des appels de proposition où elle demandait à ses fournisseurs d'expliquer la méthode et les mécanismes qu'ils utiliseraient pour assurer la qualité des prestations fournies par leurs conseillers.

À ce sujet, CGE&Y (Cap Gemini Ernst & Young) répondait «, un programme de qualité interne appliqué à la pratique professionnelle de CGE&Y, lui permet de maintenir son accréditation ISO 9001 et d'acquérir la certification CMM niveau 3 ».

La Direction des services informatiques d'Hydro-Québec répondait sur le même sujet « nous offrons les services de notre

bureau de projet déjà accrédité ISO 9001 pour assurer la qualité des livrables du domaine d'intégration technologique..... »

Hydro-Québec Distribution entend donc mettre de l'avant toutes les meilleures pratiques pour assurer la qualité du système d'information Clientèle et de tous les processus de réalisation afférents.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT SÉ-18

Référence: Pièce HQD-1, Document 1, page 36, section 5.

Question: Hydro-Québec accepterait-elle de présenter un rapport de suivi dans le cadre des causes tarifaires annuelles du Distributeur à la Régie?

Réponse :

Non. Hydro-Québec Distribution propose que ce suivi soit réalisé à l'intérieur de son rapport annuel.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT SÉ-19

Référence: Pièce HQD-1, Document 1, page 36, section 5.

Question: Hydro-Québec accepterait-elle d'inclure à ses rapports de suivi annuels un état de l'évolution de la situation des risques identifiés au présent dossier (HQD-1, Doc. 1, section 4 et HQD-2, Doc. 1).

Réponse :

Oui